

## Démocratie, droits humains et castes au Sénégal

In: Journal des africanistes. 2000, tome 70 fascicule 1-2. pp. 71-91.

---

Citer ce document / Cite this document :

Mbow Penda. Démocratie, droits humains et castes au Sénégal. In: Journal des africanistes. 2000, tome 70 fascicule 1-2. pp. 71-91.

doi : 10.3406/jafr.2000.1220

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jafr\\_0399-0346\\_2000\\_num\\_70\\_1\\_1220](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jafr_0399-0346_2000_num_70_1_1220)

---

## Démocratie, droits humains et castes au Sénégal

La réflexion sur la démocratie, les droits humains et les castes au Sénégal ne s'inscrit pas nécessairement dans la problématique de ce numéro sur les formes contemporaines de l'esclavage, puisque le clivage de caste ne se fonde pas sur le principe de servilité. Mais la nécessité de construire une société démocratique où le respect des droits humains ne relève pas uniquement de l'incantation, justifie amplement l'insertion de cet article dans le débat ouvert par le *Journal des Africanistes*. La nouvelle citoyenneté exige que l'on scrute les sociétés africaines pour en extirper les entraves à l'épanouissement de l'individu, du citoyen. Les nouvelles définitions des droits humains <sup>1</sup> impliquent que l'on puisse aborder de front la question essentielle des clivages d'ordre et de caste. Certes, pour certains intellectuels sénégalais, le problème des castes apparaît suranné car relevant, selon eux, d'un combat d'arrière-garde au moment où le continent se trouve confronté à toutes sortes de difficultés. Il faudrait se garder d'alimenter l'afro-pessimisme <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Au mois de mai 1999, nous avons participé à un séminaire organisé par le département d'anthropologie de l'Université de Stockholm sur les nouvelles définitions des droits humains. Les participants indiens nous ont fait part de l'existence d'un mouvement très puissant appelé *Dalit Campaign* qui, à partir d'un agenda très structuré, s'est fixé comme objectif de lutter contre le système des castes en Inde. Naturellement, un tel mouvement n'existe pas en Afrique occidentale où l'on a tendance à minimiser, voire à éluder le problème des castes.

<sup>2</sup> Dans une émission de Radio France Internationale : *Échos d'Afrique : Débat sur la réalité des castes au Sénégal*, du 01/09/1996, Madeleine Mukamabano proposait à ses auditeurs de revenir sur la stratification des sociétés traditionnelles en castes... Elle introduisait l'émission en constatant que « ce système s'accompagne d'une certaine forme de discrimination à l'égard de groupes dits castés et peut limiter l'ascension sociale de certains individus dans certaines sphères de la vie publique. Débat en compagnie de Abdoulaye Bara Diop, il est sociologue ; ancien directeur de l'IFAN et professeur à l'Université de Dakar, Penda Mbow, professeur d'histoire à l'Université de Dakar ; elle est castée et milite pour une société égalitaire et enfin Boubacar Boris Diop, écrivain journaliste, directeur du mensuel *Démocratie*. » Ce débat a été transcrit par des chercheurs de l'IRD basés à Dakar. Voici quelques éléments des positions défendues par Boubacar Boris Diop : « Oui, moi je pense que l'important c'est le rôle que les

comme si on oubliait que les Africains, eux-mêmes, ont le devoir de poser un regard critique sur leurs sociétés. Daniel Etounga Manguelle dans un livre au titre évocateur (*L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel ?*) parle entre autres facteurs de blocage : de « convivialité excessive et d'un refus épidermique de tout conflit ouvert », de l'« effacement de l'individu face à la communauté ». Bref de toutes les caractéristiques des sociétés préindustrielles et prémodernes. Analyser la situation de nos pays, en s'en tenant uniquement à leurs assises matérielles et à l'évolution de leur classe politique, reviendrait pourtant à réduire singulièrement les capacités de transformation de nos sociétés.

Avec le développement de l'École des Annales, de la Nouvelle histoire, de l'anthropologie structurale, le chercheur africain dispose d'outils conceptuels lui permettant de repérer avec une plus grande rigueur les mutations en cours dans les sociétés du continent. Il est aujourd'hui possible de pratiquer ce que Roger Bastide appelle une « anthropologie clinique », laquelle consiste à poser un diagnostic sur des cas particuliers, l'état d'un groupe social, d'une communauté en crise, en vue de déterminer dans chaque cas le traitement socio-thérapeutique approprié. Le débat sur les castes au Sénégal doit contribuer à circonscrire un des aspects de la crise profonde des valeurs qui sévit dans cette société de même que les mutations en cours. En effet, le sentiment qu'éprouvent les individus et les groupes de leurs positions respectives et les conditions qui dictent ce sentiment ne sont pas immédiatement déterminés par la réalité de leurs conditions économiques mais par l'image qu'ils s'en font, image jamais fidèle mais toujours infléchie par le jeu d'un ensemble complexe de représentations mentales.

L'analyse du système des castes permet de saisir la longévité et la complexité des processus à travers lesquels se réalise un changement de société ; l'étude des mentalités y occupe une place primordiale. Cette perspective oblige tout chercheur africain ou africaniste à placer l'étude des sociétés africaines dans la longue durée, en privilégiant la notion de structure telle qu'elle est définie par Fernand Braudel et reprise par les observateurs du social. Que faut-il entendre par structure ? Il s'agit, principalement, d'une organisation, d'une cohérence de rapports assez fixes entre réalités et masses sociales. C'est ce dont les historiens rendent compte lorsqu'ils recou-

---

intellectuels doivent jouer. La question du courage personnel de chacun de prendre le problème à bras le corps, d'avoir le courage de le poser comme le fait Penda. Mais j'insiste sur le fait que c'est le genre de problème qu'on risque précisément de créer en le posant... Il est bon d'en discuter, que chacun se détermine, dise qu'il est contre les castes ou qu'il est pour les castes. Ce qui est dangereux pour moi, c'est d'exagérer les constats. Et c'est un peu ce que je reproche à mon amie Penda Mbow ». Nombreux sont les intellectuels qui réagissent comme Boubacar Boris Diop, mais n'étant pas d'origine castée ils ignorent la réalité d'une telle situation. Jusqu'au jour où ils la découvrent... en tombant amoureux d'une personne dite castée.

rent aux termes d'« assemblage » ou d'« architecture » pour caractériser une réalité que le temps use mal et véhicule durablement. Certaines structures, à se perpétuer longtemps, deviennent des éléments stables pour une infinité de générations : elles encombrant l'histoire, donc en commandent l'écoulement. D'autres sont plus promptes à s'effriter. Mais toutes sont à la fois soutiens et obstacles. Ainsi les cadres mentaux sont aussi prisonniers de la longue durée (Braudel 1969). Nous pensons avec Guy Bois (1989 : 17-18) que les vieilles sociétés sont lentes à mourir. Même exsangues elles restent longtemps sur pied et leurs racines largement déployées font obstacle à la montée de nouvelles pousses. Aujourd'hui, la condition sociale du casté a changé sans que disparaisse le système des castes ; ses survivances ont un impact tangible sur la conscience collective imposée par les systèmes wolof, halpulaar, bambara, voire sereer, et elles constituent une entrave à l'avènement d'une démocratie réelle — surtout à la base —, à la prise en compte de l'individu par lui-même.

Un examen attentif du système des castes peut-il aider à saisir le degré des transformations subies par la société sénégalaise ? On repérera sans doute les facteurs de blocage au niveau des mécanismes de reproduction de la hiérarchie, phénomène majeur en histoire sociale. Nous évaluerons, à partir d'exemples précis, l'impact du système de castes sur les croyances et la prégnance du discours idéologique le sous-tendant, puis nous essaierons de préciser le concept de castes à l'aide de certains travaux. Mais voyons d'abord l'attitude de la société civile sénégalaise face à ce problème.

### LA SOCIÉTÉ CIVILE SÉNÉGALAISE FACE AU PHÉNOMÈNE DES CASTES

L'émergence de la société civile au Sénégal est liée à l'approfondissement du système démocratique, le multipartisme intégral, et au triomphe des politiques d'ajustement structurel. Mais l'intérêt du phénomène réside surtout dans la volonté du Sénégalais de se manifester en tant que citoyen. Au Sénégal, la société civile se caractérise par son dynamisme mais aussi par sa diversité. Cette réflexion sur les castes peut donc constituer un point de départ pour aborder la relation entre la société civile et les intellectuels qui en composent un sous-groupe. La complexité de ces rapports déborde largement notre propos. Cependant, la difficulté à débattre de cette question au Sénégal peut être appréhendée à partir de la réaction de Madeleine Mukamabano : « Quand j'ai voulu faire cette émission, certaines personnes

à qui je m'adressai m'ont dit : mais non ce n'est pas la peine, ce n'est pas vraiment un problème, c'est quelque chose de l'ordre du psychologique qui va se résoudre, qui n'a aucune incidence sur la vie des gens. Alors je ne sais même pas si j'ai bien fait de poser le problème aujourd'hui. » (cf. note 2). Une telle réaction est révélatrice de la nature de la société civile dans notre pays et du manque de détermination des intellectuels sénégalais à affronter leur propre société.

De fait, les organisations qui au Sénégal s'inscrivent à l'agenda de la promotion des droits humains ne font jamais d'enquêtes pour évaluer l'impact des hiérarchies d'ordre et de caste sur la vie des individus et de leurs relations sociales, sur leur vie matrimoniale et, par conséquent, sur leur épanouissement individuel. Quelle signification accorder au complexe de hiérarchie statutaire ? Les organisations des droits humains sont faiblement motivées pour aborder cette importante question car leurs préoccupations sont, la plupart du temps, définies à partir de celles d'ONG du Nord pas toujours au fait des réalités sociales africaines. Sur le problème de l'esclavage en Mauritanie, il a fallu qu'éclate la crise sénégal-mauritanienne, en 1989, avec son cortège de drames humains, pour qu'on commence enfin à poser le débat sur le plan international. Certes, l'affaire des castes ne se situe pas au même niveau mais il y a un travail décisif d'éducation à entreprendre, notamment pour accélérer le processus d'émergence de l'individu.

Or, au contraire, une bonne partie de la société civile entretient le flou le plus total quant à la disparition des hiérarchies d'ordre et de caste. S'agit-il, comme le pensent certains, d'une véritable logique d'exclusion afin de maintenir des pans entiers de la société à la lisière des décisions ? Le système a-t-il instauré des tabous si ancrés dans l'inconscient collectif que beaucoup hésitent à les transgresser à cause du malheur immanent qu'ils sont supposés provoquer ici et là <sup>3</sup> ?

<sup>3</sup> « En 1994, réalisant un documentaire télévisé pour le compte de TV5, la chaîne francophone internationale, je me suis heurté à une difficulté redoutable. Plus de 80 % des personnes ressources à qui j'avais fait appel pour témoigner ont catégoriquement refusé... Ce qui m'avait curieusement frappé à l'époque, c'est que l'homme de la rue avait des motivations différentes de celle de l'universitaire ou de l'homme politique. » Ainsi s'exprime Abdoulaye Ndiaye dans un article intitulé « Après l'Inde : demain, un président *casté* au Sénégal ? », *Nouvel Horizon* « *Castes : Le tabou à vaincre* », vendredi 1<sup>er</sup> août 1997, n° 77. Voici quelques-unes des réponses qu'il a reçues : « Une femme m'a dit hors micro, « Pourquoi en parler ? Ce n'est pas un problème d'actualité ». Un professeur de Dakar, embarrassé d'évoquer un tel sujet, a choisi le faux fuyant « Je te rappelle » m'avait-il dit. Malgré de nombreuses relances, il s'est perdu dans la nature. Un membre du gouvernement m'a fait répondre par son service de presse, « En l'état actuel des choses, rien ne justifie que je m'exprime sur une question qui n'est pas actuelle ». Un politicien, dans l'opposition, après des jours d'hésitations, a donné à l'affaire une autre dimension, « Je ne peux pas en parler parce que mes adversaires politiques pourraient utiliser mes déclarations auprès de mes électeurs ».

La question des castes met en évidence une des faiblesses de la démocratie sénégalaise, encore trop formelle. Pendant longtemps, les hommes dits castés se sont très peu aventurés à fonder ou à diriger un parti politique parce que l'origine sociale des individus détermine toujours leur relation avec le pouvoir. Même dans les partis marxistes-léninistes, où l'on a constamment noté la ruée de militants d'origine castée, ces derniers n'en ont presque jamais été les dirigeants, malgré leurs qualités intellectuelles. Il faut attendre 1992 pour voir l'ancien ministre de l'Éducation nationale, I. D. T., créer le premier parti dirigé par un homme descendant de forgerons. Aujourd'hui, ils sont nombreux à être à la tête d'un parti politique ou à prétendre à la succession de dirigeants en place : O. N. dirige le Parti pour la Libération du Peuple (PLS) tandis que I. S. est en bonne position pour succéder à M<sup>e</sup> Wade au Parti Démocratique Sénégalais (PDS). Parmi les plus grands animateurs des partis dits de gauche, citons également S. P. G., M. T. et les Guissé de la Ligue Démocratique.

Dans les années 1990, on note une timide apparition de castés briguant des mandats électifs grâce au suffrage universel, quarante ans après l'indépendance ! Si jusque-là les castés ont occupé des postes souvent très importants, y compris celui de premier ministre — une fonction nominative —, on les retrouve rarement à des fonctions électives. Ainsi, au parlement, les castés élus le sont habituellement sur la liste nationale et presque jamais sur la liste départementale, où l'élection constitue une affaire de terroir. À ce niveau, les qualités individuelles, le talent politique ou l'origine sociale des candidats restent déterminants. Le paradoxe se situe évidemment là, puisque l'origine sociale prend toujours le pas sur tous les autres critères. Selon Landing Savané, le leader d'And-Jéf PADS (un parti classé à gauche), son parti fut confronté à la réalité des castes sur le terrain. Un de ses militants les plus actifs — il souhaitait se présenter dans la région du Fouta —, lui indiqua qu'il se heurtait, parce que griot, à une vive opposition, y compris dans son propre parti, d'électeurs estimant qu'il n'avait pas à se présenter <sup>4</sup>. Selon une enquête du *Nouvel Horizon*, le risque pour un casté de ne pas être élu demeure encore élevé. Il n'est pas rare de voir au Fouta <sup>5</sup> ou en pays wolof, des militants de partis politiques objets d'une interdiction de parler dans des réunions parce que, traditionnellement, ils n'étaient pas habilités à prendre la parole dans des rassemblements publics.

Le Parti Socialiste (PS), au pouvoir depuis l'indépendance, a contribué à pérenniser cet ostracisme politique en s'appuyant sur les grandes familles

<sup>4</sup> « La revanche des castés », une enquête de Géraldine Faes dans l'hebdomadaire, *L'Autre Afrique* du 29 octobre au 4 novembre 1997.

<sup>5</sup> Les Halpulaar du Fouta et les Wolofs sont les deux ethnies les plus marquées par le système des castes.

traditionnelles <sup>6</sup>. Désormais, avec la Refondation, il tente de remédier à cette situation dans la mesure où l'homme qui conduit les réformes, O. T. D., est supposé casté. Seulement, le personnage est si controversé au sein de l'opinion publique qu'on se demande si les réactions négatives à son endroit relèvent de sa situation de casté ou de critères plus objectifs ; tels le manque d'expérience en matière politique ou de sa position privilégiée dans la succession au président Diouf qui lui a légué une large part de ses prérogatives, non seulement en matière politique mais aussi dans le domaine administratif. Ce qui ne manque pas de susciter quelque jalousie.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas minimiser le problème des castes. C'est ce qu'a compris M. N. auquel a échappé, en 1981, la succession de Senghor au profit d'Abdou Diouf. Beaucoup ont pensé que ses origines castées, que d'ailleurs il réfute, l'ont desservi. Dès lors, il s'est rapproché des familles Tall du Fouta (des Toorobé) créant des liens de parenté avec toutes les familles maraboutiques du pays. Or, depuis fort longtemps, on évoque plutôt les origines *forgeronnes* des Niassènes, puissants marabouts de Kaolack, auxquels appartient son père. Il semble bien neutraliser cet aspect et c'est avec plaisir qu'il rappelle que sa femme est une « descendante » de Blaise Diagne, premier député sénégalais au Palais Bourbon durant la première guerre mondiale (1914-1918).

Il se sent donc suffisamment fort, concernant ses origines, pour affronter le président Diouf à l'élection présidentielle de février 2000 <sup>7</sup>. Les questions généalogiques, un point auquel de nombreux Sénégalais accordent de l'importance, font souvent l'objet de manipulations. Pendant longtemps, la rumeur a attribué à M. N. la volonté de se construire une nouvelle

<sup>6</sup> Avec le multipartisme intégral, on a vu des descendants de familles princières créer des partis politiques qui, certes, n'ont pas d'impact mais qui utilisent la tribune que constituent les médias pour rappeler à la conscience collective les hauts faits de leurs ancêtres. C'est le cas de Masseck Diop, descendant de Lat Dior Diop « héros national » qui dirige le Rassemblement Démocratique et Populaire (RDP) et d'Alioune Mbodj dit Buur (roi), originaire du trône du Waalo. Des partis fantômes mais qui ont, entre autres objectifs, la perpétuation dans la république de valeurs « féodales ».

<sup>7</sup> Pourtant toutes ces précautions n'ont pas empêché un de ses ex-amis et camarades de parti, Abdou Salam Kâne (ASAK), journaliste nommé sénateur par le président de la République, de l'attaquer dans un article au vitriol jusque dans sa vie privée. « Le N... de l'époque épousa une brave fille à qui il fit rapidement un enfant. Mais malheureusement, elle habitait Colobane [NDLR : un quartier populaire de Dakar], n'était pas lettrée et son patronyme, assez fâcheusement peut-être, connotait [NDLR, Thiam]. Si bien que le nouveau N..., dès que ses intrigues, ses outrances et son activisme l'eurent amené au cœur de l'État senghorien, n'eût rien de plus pressé à faire que de répudier la pauvre et malheureuse Sagar [...] De son père, il n'a hérité que son nom et encore, il le renie aujourd'hui [...] en déclarant urbi et orbi, qu'il était un petit-fils d'El Hadj Omar, arbre généalogique à l'appui... » « Qu'est-ce qui fait courir " Vorace " » par ASAK, dans le quotidien national, *Le Soleil* n° 8712 du vendredi 18 juin 1999. Ces propos furent condamnés par une frange importante de l'opinion publique sénégalaise.

généalogie. C'est ce que reprend *L'Autre Afrique* en affirmant que « M. N. fait circuler dans les cercles politiques une lettre envoyée de Kaolack, sa ville natale, par une vieille femme qui retrace sa généalogie : à l'en croire, M. N. serait originaire d'une famille fournie en ancêtres prestigieux ». Au-delà de cette assertion, le débat soulevé autour de la question montre l'importance considérable accordée aux origines sociales des individus. En fait, chacun sait parfaitement que le village natal de M. N., Keur Madiabel, a été fondé et peuplé par des gens de caste, disposant de leur propre cimetièrre. Or, si M. N. éprouve le besoin de clore ainsi le chapitre sur ses origines, c'est bien parce que ni la société civile sénégalaise ni les intellectuels dits castés n'ont fait leur travail de conscientisation et d'éducation.

À notre connaissance, le premier débat public d'envergure sur le phénomène des castes à avoir été organisé, le fut en avril 1992 par un groupe dénommé ACTANCE, composé d'intellectuels et d'artistes et présidé par Issa Samb dit Joe Ouakam. Tout ce que Dakar comptait d'intellectuels, d'artistes et de représentants diplomatiques (des pays occidentaux) assista à ce débat. Les seuls intellectuels d'origine castée à oser affronter le sujet furent le professeur de mathématiques Sakhir Thiam et nous-mêmes, étant de ceux qui introduisaient la discussion. Tous les autres intellectuels dits castés, nombreux dans l'assistance, se gardèrent bien de prendre la parole, même pour réfuter telle ou telle idée avancée avec laquelle ils pouvaient être en désaccord. Fait extrêmement révélateur : chaque fois qu'un intervenant prenait la parole, il débutait son propos en déclinant son identité pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur sa personne. Pour la première fois de notre vie, nous étions face à un dilemme : « Avions-nous le droit d'avoir soulevé ce débat ? » puisque nous étions pris violemment à partie par certains castés : ils nous reprochaient d'avoir rompu un pacte « en parlant de nous publiquement alors que notre force a toujours été d'être craint ».

Comment comprendre l'attitude de l'élite dans son ensemble face à ce phénomène ? Landing Savané nous en donne probablement l'explication la plus plausible : « En fait, nous partions du principe qu'il fallait totalement ignorer ce phénomène. Nous n'en parlions jamais, mais, en réalité, certains d'entre nous y adhéraient pleinement » (cf. *L'Autre Afrique*). Pourtant, Landing Savané appartient à la génération de mai 1968 connue pour ses idées révolutionnaires et généreuses mais comme leurs aînés ils continuent à éluder le débat. C'est ce qui explique la réaction surprenante de l'un des premiers avocats du barreau sénégalais, l'ancien bâtonnier M<sup>e</sup> Ogo Kâne Diallo, également dans *L'Autre Afrique*, où il affirme que « Senghor s'était entouré de castés parce que tous les intellectuels le vomissaient en tant que créature française et que personne ne voulait le rejoindre ». Cette vision est



assez répandue au Sénégal. Pour certains, les présidents Senghor et Diouf se sont entourés de castés afin d'avoir des gens qui leur seront redevables de leur ascension sociale<sup>8</sup>. Où mettre la compétence, le talent, la rigueur, l'honnêteté ? Jeune conseillère au ministère de la Culture dans les années 1980, nous avons eu (peu avant qu'il ne quitte le pouvoir) à recueillir l'avis du président Senghor sur la question : « Je nomme les castés à des postes de responsabilités car ils sont plus intelligents que la moyenne et donne mes nièces en mariage à des castés bien éduqués ».

Finale­ment, lorsqu'il s'agit de stratification sociale, la société civile demeure peu idéaliste et généreuse. L'un des symboles de cette société civile montante de la fin du deuxième millénaire permet de mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir : l'appartenance à une caste est toujours brandie pour exclure, humilier ou faire mal<sup>9</sup>. Que signifie être casté ? Question légitime.

Avant d'en venir à d'autres aspects, clôturons ce chapitre sur la place des castés dans l'administration. Le sociologue Abdoulaye Bara Diop ne pense pas que le phénomène puisse jouer un rôle dans la sphère de la modernité. Il s'appuie pour étayer son propos sur une enquête qui montre que les forgerons sont proportionnellement plus nombreux dans l'administration sénégalaise que d'autres catégories de la population<sup>10</sup>. Même s'il est vrai que le statut social de l'individu n'intervient ni au moment du recrutement ni pour les nominations, il n'en demeure pas moins qu'il se reflète dans les rapports entre collègues. Au moment de l'accession à l'indépendance, le ministère des Affaires étrangères dirigé par un casté, M<sup>e</sup> Doudou Thiam, avait pris l'appellation qui se voulait stigmatisante de « la bijouterie ». Par ailleurs, on relève de nombreux cas dans l'administration où des subordon-

<sup>8</sup> Une telle vision étonne beaucoup de castés qui se demandent quelle signification accorder à l'ascension sociale ? Profitant d'une interview accordée au quotidien *Le matin*, l'ancien premier ministre et ami de longue date du président Abdou Diouf, Habib Thiam, répondant à une question relative à la voiture de fonction que son successeur avait refusé de lui vendre lors de son départ, ne manqua pas de souligner qu'il possédait déjà une voiture étant étudiant et que c'est lui qui conduisait son ami le futur président.

<sup>9</sup> Nous reprenons ici, le résumé fait par Géraldine Faes de l'affaire B. T. et M. N. : « En avril 1996, un agent des renseignements généraux diffuse l'enregistrement sur cassette d'une conversation téléphonique entre B. T., patron de l'influent quotidien *Sud* et lui-même. Entre mille insultes et remarques à l'encontre de personnalités sénégalaises, le Citizen Kane local, connu pour sa grande gueule, lâche à propos de M. N., ministre des Affaires étrangères et l'un des caciques respectés du régime : « N. ? C'est un petit bijoutier... » Autrement dit, un casté. L'affaire fit grand bruit, N. est furieux et les deux hommes jusque-là très proches, se brouillent. [NDLR : on affirme pourtant, que depuis fort longtemps, c'est N. qui payait les salaires des agents du Groupe S. Com, dans une phase critique d'un conflit qui l'oppose au groupe sucrier Mimran].

<sup>10</sup> Cf. le débat de RFI et la thèse de Philippe Bocquier, *Insertion et mobilité professionnelle*, Paris, Université Paris-V, 1992, thèse de démographie citée par Abdoulaye Bara Diop qui fut membre du jury.

nés refusent d'obéir à leur patron sous prétexte qu'il n'a pas d'ordre à leur donner, puisque bijoutier, cordonnier ou boisselier <sup>11</sup>. D. M. confie avoir perdu la direction d'un service dans la région du Fleuve, préférant se faire muter ailleurs, car il ne pouvait plus supporter les réactions méprisantes de son entourage.

Pourtant, avec l'affirmation de la société civile, avec la nécessité d'ancrer le civisme chez les Sénégalais, des phénomènes intéressants sont en train d'apparaître. El Hadj Mansour Mbaye, connu jusqu'alors pour être le griot et le conseiller spécial du président de la République lance à la surprise générale : « Je veux être député ou sénateur, comme les autres socialistes, pour contribuer au développement du Sénégal. Le moment est venu où il faut y songer » <sup>12</sup>. Avec l'utilisation par le pouvoir du talent des griots pour mobiliser et instrumentaliser les valeurs qu'ils incarnent pour sa légitimation, on assiste à une translation de l'appellation : désormais, on ne parle plus de griots mais de « communicateurs traditionnels ». Le terme a l'avantage d'être moins connoté et plus flatteur. En les manipulant autrement, le pouvoir leur donne le sentiment d'être indispensables et ceci explique sans doute leur ambition subite. Au demeurant, certaines valeurs des gens dits de castes se révèlent précieuses dans le monde moderne. La communication, un monde que les griots ont pratiquement investi, en est l'exemple le plus patent. C'est ainsi qu'ils excellent dans la presse, surtout parlée mais aussi écrite, et l'un de leurs meilleurs représentants demeure Bara Diouf, l'ancien directeur général du quotidien national (*Dakar-Matin* et *Soleil*), qui se targue d'être griot. Sur ce phénomène nouveau d'une prise de conscience, remarquons encore que l'*Association des Boisseliers* (les Laobés exécutent tout le travail du bois) se fixe comme objectif le reboisement de tout le Sénégal. En dépit de cette volonté d'avancer, qu'est-ce qui explique la persistance des castes et en perpétue le phénomène ?

---

<sup>11</sup> Après la table ronde d'ACTANCE, nous avons reçu plusieurs lettres de fonctionnaires affectés dans différentes régions du Sénégal, principalement le Nord, narrant leurs déboires en tant qu'individus dits castés.

<sup>12</sup> Le type de rapport que Mansour Mbaye et ses amis qui adhèrent au réseau des griots et communicateurs traditionnels (dont il est le président), entretiennent avec les milieux du pouvoir siérait davantage à une cour. Mansour Mbaye est animateur à la télévision du Sénégal, conseiller municipal de la ville de Dakar. Il peut servir pour des missions particulières ou des missions de bonne volonté auprès des guides religieux, des notabilités coutumières. Cf. *Sud Quotidien* n° 1915 du mardi 24 août 1999.

## QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE SYSTÈME DES CASTES

### *La géographie des castes en Afrique occidentale*

Dans une thèse consacrée à l'ensemble des groupes d'artisans et de musiciens endogames — appelés « castes » — de l'Afrique occidentale (zone sahélo-soudanienne, régions limitrophes du Sahara et de l'Afrique forestière), Tal Tamari revient sur la délimitation au plan spatial des castes. Ces groupes dont les plus connus sont associés au travail du fer, du bois ou du cuir, ou encore au domaine musical, se retrouvent dans une dizaine d'ethnies et, notamment, chez les Mandingues, les Soninkés, les Wolofs, les Peuls, les Toucouleurs, les Songhay, les Sénoufos, les Dogons, les Touaregs et les Maures. Ainsi la zone de répartition des castes comprend le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le nord de la Côte-d'Ivoire, le Burkina Faso, le Niger, l'est du Ghana, une partie du Sahara algérien, quelques localités du Nord-Cameroun, du Liberia et de la Sierra Leone (Tal Tamari 1988 ; 1997). À quoi peut-on lier cette stratification en castes ?

### *Hypothèses sur l'origine des castes*

Les travaux de Georges Dumézil (1956, 1958) sur les sociétés indo-européennes ont fait ressortir les éléments de mise en place du système des castes : le choc des cultures semble en être un élément déterminant. Dans l'exemple de l'Inde, on se trouve en présence de la transformation d'une société d'ordre vers une société de castes. Effectivement, à la fin de la période védique la société des ordres est divisée en trois « couleurs » (Varna) : Brama — poète et prêtre —, Kishastra — guerrier et chef —, Vis — roturier —, une quatrième « couleur », inférieure, composée de noirs vaincus — Dasa, Sudra — destinés à servir les Arya (les autres ordres) vient compliquer la situation. À partir de cette période, l'ordre des Brahmanes présente toutes les caractéristiques d'une caste : groupe fonctionnel occupant une place précise dans une hiérarchie, fermé sur lui-même par l'hérédité, l'endogamie et par un code rigoureux d'interdits.

Avant l'Inde, on avait noté le même processus dans l'Égypte « castée ». Selon Dumézil (1958 : 17), « les Grecs du v<sup>e</sup> siècle croyaient y trouver le prototype, l'origine des plus vieilles classes fonctionnelles athéniennes [...] En réalité, cette structure ne s'est formée sur le Nil qu'au contact des

Indo-Européens qui, surgissant en Asie mineure et en Syrie au milieu du second millénaire avant notre ère, révélèrent aussi aux Égyptiens le cheval avec tous ses usages. C'est à cette date seulement que, pour survivre, le vieil empire des Pharaons se réorganise, se donne notamment ce qu'il n'a jamais eu, une armée permanente, une classe militaire ».

Cheikh Anta Diop, dans *L'Afrique noire précoloniale* (1987 : 16-20) remet en cause la thèse de Dumezil sur l'origine des castes en Inde. En se fondant sur un texte de Strabon (qui lui-même s'appuie sur un auteur plus ancien, Mégasthènes), Cheikh Anta Diop estime que les castes en Inde correspondent à une division du travail, à l'exclusion de toute différenciation ethnique, puisqu'aussi bien un Dravidien peut être brahmane. Les critères qui permettent de les distinguer sont d'ordre moral ou matériel et non ethnique. En Afrique noire, particulièrement au Soudan occidental, on peut attester d'une origine égyptienne des castes, phénomène très ancien. On peut être d'accord avec Cheikh Anta Diop (*ibid.*) lorsqu'il affirme que la spécialisation dans le travail qui a abouti à la transmission héréditaire du métier dans le système des castes, à l'échelle familiale et individuelle, s'est élaborée depuis l'organisation clanique <sup>13</sup>. Du temps des grands empires dont le plus ancien, Ghana, remonte au moins au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la détribalisation était déjà effective sur toute l'étendue des grands empires.

On peut appréhender l'origine des castes au Soudan occidental à partir de l'hypothèse développée par Yoro Dyao sur la caste des Ñoole, ces « bouffons », constituée biologiquement, et qui serait née au cours de l'émigration Jaa-Ogo <sup>14</sup> partie d'Égypte. Les chercheurs sont unanimes pour reconnaître aux Jaa-Ogo la maîtrise de la métallurgie du fer (Bocoum 1990). Le capitaine Steff dans son *Histoire du Fouta Toro* avance une idée très intéressante : « Les Jaa-Ogo étaient très pauvres, ils possédaient peu de bétail et cultivaient juste de quoi se nourrir. Leur chef était Coumba Waly et sa famille jouissait de la prérogative de fondre le fer et de le vendre ; ils allaient loin dans la montagne chercher du minerai qu'ils faisaient fondre dans les fourneaux de leur instruction ». D'après Cheikh Moussa Camara : « Les Jaa-Ogo vendent non seulement le fer mais gouvernent le Fouta » <sup>15</sup>. On peut, dès lors, s'interroger sur l'origine de la dégradation de la position sociale du forgeron. Comment est-il passé du sommet de la hiérarchie à la position d'homme de caste inférieure ? Pourquoi cette déchéance ? Comment cette perte du pouvoir, elle se pérennise au cours de l'histoire, a-t-elle été possible ?

<sup>13</sup> Diop, *ibid.*, p. 16 à 18.

<sup>14</sup> Dyao Yoro, *Cahiers*, cités par Jean Boulègue : *Le Grand Jolof...*, 1987 : 52.

<sup>15</sup> Camara, Cheick Moussa, *Histoire du Boundou*, cité par Jean Boulègue, *Le Grand Jolof...*, 1987 : 31.

La défaite militaire semble être l'explication la plus plausible : les Jaa-Ogo ont été défaits par les Soninkés du Ghana, de même que Sumanguru Kanté, dernier roi forgeron du Sosso, a été battu par Soundjata Keïta lors de la fameuse bataille de Kirina (1220-1235). Les hypothèses avancées par Abdoulaye Bathily (1989 : 221) pour expliquer le déclin social des forgerons dans le Haut Sénégal sont très stimulantes : « la chute du régime de Sumanguru fut peut-être suivie d'un mouvement de dispersion des forgerons dans tous les pays. La diffusion massive du fer au Soudan occidental, tant par l'intensification du commerce régional que par l'accès d'un nombre croissant de peuples et de groupes d'individus aux techniques de la métallurgie, a conduit à briser progressivement le monopole naguère exercé par une minorité. »

On est fondé d'affirmer que même si l'« élargissement de la base sociale du métier de métallurgiste a dû contribuer au dépérissement de l'influence sociale du forgeron », le problème reste entier. Pourquoi malgré l'accroissement des ressources économiques, ne s'est-il pas développé une conscience de caste entraînant des mutations profondes ? Les sociétés africaines, jusqu'à une période récente, n'accordaient pas une place déterminante à l'accumulation matérielle et dissociaient la maîtrise des armes de la prise du pouvoir.

La monarchie centralisatrice, née avec Ghana, est allée plus loin dans la domination politique des castes inférieures. Elle a, selon Abdoulaye Bara Diop (1981), développé les rapports de castes non dans le sens d'une interdépendance socio-économique s'expliquant par la division du travail, mais dans le sens d'une dépendance des castes inférieures vis-à-vis des castes supérieures. Nous reviendrons sur cette idée capitale, même si elle entre en contradiction avec la théorie raciale de la formation des castes développée chez Abdoulaye Bara Diop qui est une volonté d'enraciner la culture dans le biologique : les groupes appelés castes sont hiérarchisés non d'après la fortune de leurs membres, non d'après leur rôle dans le mode de production, mais selon leur degré de pureté ou d'impureté.

Il est impossible, dans le cadre de cette réflexion, de reprendre l'ensemble des problématiques liées à l'évolution des castes dans nos sociétés (tous les historiens s'y sont largement essayés). Retenons <sup>16</sup>, cependant, que la cristallisation est déjà faite au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la pénétration coloniale et que deux grandes lignes de clivages traversent la société. Il s'agit, d'une part, du critère de liberté et, d'autre part, de la spécialisation professionnelle héréditaire, les castes. La notion de liberté oppose les hommes libres ou *geer*

<sup>16</sup> Il s'agit de ma propre lecture de Boulègue (1987 : 53) : « Il est plus difficile de savoir si ces structures étaient déjà, dans leur contenu, identiques à ce qu'elles seront au XIX<sup>e</sup> siècle. »

(sing. *gor*) aux esclaves, *jaam*. Les castes opposent les *ñeeño* — ceux qui pratiquent les métiers artisanaux, la musique, le chant, les louanges — à tous ceux qui ne sont pas astreints à cette limitation, les *geer*, d'où l'idée de bipartition sociale. Lorsqu'ils analysent le système des castes, les chercheurs incluent généralement parmi les *ñeeño*, les griots, qui ont eux une fonction d'idéologues, en plus de la chanson et de leur rôle de laudateurs (*sab-lekk*, « ceux qui vivent de la parole », cf. A. B. Diop). Cette classification prête à confusion. Le terme *ñeeño* connote, en effet, un sens plus restreint ; il s'applique surtout aux castes de métier, souvent tenues à l'écart du pouvoir politique, tandis que le griot est un élément indispensable de la monarchie centralisatrice. Il reste que, d'une manière générale, les gens de castes sont « caractérisés » par l'endogamie et l'impureté.

Mentionnons encore quelques-unes des conclusions importantes de Tal Tamari à propos de la relation entre castés et esclaves et de la reproduction des castés. Dans certaines régions, les gens de castes ont grossi leurs rangs par l'assimilation de personnes qui n'avaient pas, à l'origine, un statut de caste <sup>17</sup>. Le processus le plus courant, du moins le plus souvent reconnu par les intéressés, concernait les enfants d'un homme de caste et de sa concubine d'origine servile : les enfants accédaient au statut du père. Les descendants des captifs détenus par une famille de caste, pouvaient également, dans certains cas, être à la longue assimilés à la famille du maître, conformément au modèle qui prévalait dans les relations entre les familles nobles et leurs esclaves. Ce cas se présentait assez souvent chez les forgerons. Dans d'autres circonstances, des nobles se faisaient passer pour des gens de castes afin d'échapper à l'esclavage. On le sait, les gens de caste ne pouvaient jamais être réduits en esclavage (Tamari 1997). D'ailleurs, au Sénégal, il est plus facile de masquer une origine servile qu'une origine castée.

S'agissant de la notion d'impureté, on peut avancer qu'il s'agit d'un phénomène, pour le moins, théorisé : les *geer* sont supérieurs de naissance, ils sont de sang pur, d'origine wolof, halpulaar, aussi loin que l'on remonte dans le temps, les *ñeeño* sont biologiquement inférieurs, d'origine étrangère. D'après Yoro Dyao (*Cahiers*) : « Si on dit que la sueur du forgeron est néfaste, c'est parce qu'il demeure entre deux corps : le fer et le feu. L'un est dur, l'autre est chaud. Son travail est pénible et la sueur qui en résulte cause peine et malheur à celui qui la touche ». En réalité, la place qu'occupe l'idéologie dans le système des castes est capitale puisqu'un système n'est pas seulement un mécanisme mais aussi la représentation mentale que se

<sup>17</sup> De nos jours, on connaît plutôt le phénomène inverse. Même ceux qui sont issus de sociétés égalitaires comme les Diolas, les étrangers établis et bien intégrés (Cap-Verdiens, ressortissants d'autres pays africains de façon générale) sont tous *geer*.

font les individus au sein des groupes de ce que doit être le comportement des autres groupes à leur égard. Une question subsiste cependant : par quels processus se sont opérées l'intériorisation et la cristallisation des valeurs sur une durée aussi longue par les castés eux-mêmes ? Nous y reviendrons en analysant le vécu des castes sous l'angle matrimonial, mais voyons d'abord quelle explication en donne Cheick Anta Diop et Abdoulaye Bara Diop.

Cheick Anta Diop (1987 : 11) estime que pour « chaque caste : incon vénients et avantages, aliénations et compensations s'équilibrent » et il ajoute : « la stabilité du système des castes est assurée par l'hérédité des fonctions sociales ce qui correspond, dans une certaine mesure, à un mono-pole déguisé par un interdit religieux pour éliminer la concurrence » (*ibid* : 17). Ce que dit Cheikh Anta Diop vaut surtout pour une société précapita-liste et il faut admettre également que le fait d'être éloigné des centres de décision se compense difficilement. Abdoulaye Bara Diop (1981 : 73-90), quant à lui, explique la situation par le caractère dominant de l'économie agricole d'où la dépendance des artisans vis-à-vis des paysans dans le système d'échanges que contrôlaient ces derniers. On ne peut s'empêcher d'émettre quelques réserves. Les paysans ne contrôlaient absolument pas les échanges, surtout lorsqu'on considère la longue durée. Le commerce trans-saharien avait fait émerger une classe de marchands plus proches des lettrés musulmans tandis que les paysans seront islamisés tardivement : XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> siècle ?

D'ailleurs, les *ñeeño* n'étaient pas interdits d'agriculture. Ils jouaient non seulement le même rôle dans une économie de subsistance que les *geer badolo* (paysans), mais ils avaient en outre la maîtrise des instruments de production. Dès lors, pourquoi les *ñeeño* n'ont-ils pas effectué le saut qualitatif comme l'avait fait la bourgeoisie européenne qui se trouvait pratiquement dans la même situation à la fin du Moyen Âge ? <sup>18</sup> Peut-être parce que le mouvement communal initié par la bourgeoisie européenne, au sein des corporations, sera le fer de lance des mutations sociales et écono-miques en Europe entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, à ses débuts, le mouve-ment communal avait uniquement comme objectif de faire reconnaître le bourgeois par la société tripartite composée de ceux qui prient, de ceux qui combattent et de ceux qui travaillent la terre. Le *ñeeño*, lui, n'avait nul besoin

<sup>18</sup> À ce sujet, nous avons eu une discussion fort intéressante avec le sociologue A. B. Diop que je remercie ici pour ses conseils et suggestions. Nos points de vue divergent un peu à ce sujet car, à juste titre, il estime que le système des castes est né dans le cadre d'une économie de subsistance. Seulement, la divergence à notre avis réside surtout dans le fait que le casté faisait partie intégrante de la société, malgré sa stratification, tandis que le bourgeois était exclu de la société tripartite et ressentait beaucoup plus le besoin de reconnaissance ; par contre, l'attitude du casté de nos jours correspond beaucoup mieux à celle du bourgeois du début du XV<sup>e</sup> siècle.

de cette reconnaissance puisqu'il était né avec la détribalisation. Le mouvement d'émancipation a souvent pour objectif la reconnaissance.

Il faut, enfin, dans les relations de clientélisme qu'entretiennent castés et *geer* ramener la fonction du don à sa juste proportion. Seul le griot était véritablement dépendant économiquement et il l'était autant vis-à-vis du *gor* que de l'homme de métier. On peut également estimer que le mépris, souvent souligné, s'est renforcé avec la monétarisation des échanges.

### *Vie quotidienne, statut matrimonial et castes*

Les sociétés en crise, comme les sociétés africaines actuelles, vivent une situation paradoxale : l'argent y est devenu la seule véritable valeur, mais le besoin de conjurer la crise développe des réflexes identitaires chez l'individu et dans le groupe. C'est ainsi que l'exaltation des valeurs propres à nos traditions, à notre culture détermine souvent les rapports inter-individuels. L'actualité du phénomène des castes peut donc être aussi saisie à travers des exemples susceptibles de refléter la réalité quotidienne, principalement au niveau des couches sociales les plus défavorisées.

### *Vie quotidienne et caste*

Pour répondre à un affront subi par sa fille, un vieux bijoutier de Dakar a préféré reconnaître son petit-fils en lieu et place du géniteur qui, lui, est *geer*. À l'inverse, tel autre a poussé sa fille à opter pour le célibat lui interdisant d'épouser l'homme de sa vie parce qu'il est griot. Ce genre de manifestations ne se cantonne pas aux seuls aspects matrimoniaux. Certains expliquent ordinairement leurs déboires par le fait d'avoir eu tel ou tel contact avec une personne dite castée. Cette dame reconnaît ne jamais se faire tresser par une femme d'origine forgeronne, de peur de provoquer la chute de ses cheveux. Si elle sert la main d'une personne d'origine forgeronne, la sienne se trouvera aussitôt couverte de boutons. Quant à S. L., chauffeur, le fait pour lui de s'asseoir sur le lit d'une personne forgeronne suffit à provoquer les mêmes effets.

De tels exemples fourmillent. Évidemment impossibles à vérifier, ils relèvent du domaine du fantasme et de l'imaginaire. La réalité vécue du casté mérite donc plus d'attention même si on constate une certaine évolution dans les attitudes quotidiennes à son égard. Chaque fois qu'un individu se trouve devant des difficultés il a tendance à accuser l'autre, le voisin, l'ami, et le casté représente en général une cible facile puisqu'on peut puiser dans l'idéologie des justifications que l'on fera remonter aussi loin que le permet la mémoire collective. C'est ainsi que le casté est régulièrement accusé



d'avoir la capacité de détourner la chance d'autrui : il porte malheur. Le casté peut bien atteindre le sommet de la réussite, on lui rappellera toujours ses origines. Ce que dit Sartre dans *Réflexions sur la question juive* (1954 : 108, 113) est applicable dans nos sociétés au casté : « Il [le juif] peut accumuler les garanties légales, les richesses, les honneurs, il n'en est que plus vulnérable et il le sait [...] mais dans le moment même qu'il touche au faite de la société légale, une autre société amorphe, diffuse et omniprésente se découvre à lui par éclairs et se refuse. Il ressent d'une manière très particulière, la vanité des honneurs et de la fortune puisque la plus grande réussite ne lui permettra jamais d'accéder à cette société qui se prétend la vraie : ministre, il sera toujours ministre juif, à la fois une excellence et un intouchable, pourtant, il ne rencontre aucune résistance particulière : mais il se fait comme une fuite autour de lui un vide impalpable se creuse et puis surtout, invisible chimie qui dévalorise tout ce qu'il touche ». À des degrés divers, le casté vit la même situation. Quelle que soit sa réussite, on lui rappellera toujours ses origines castés, ses faux pas s'expliquent par elles, on ne lui pardonne aucun échec. Dans les quartiers populaires où le casté est souvent taxé de sorcellerie, on pense qu'il faut se méfier de son *thiat* (sa parole pourvoyeuse de mauvais sort). On assiste là à une généralisation abusive, à une croyance complètement dévoyée en la puissance mystique du forgeron. La maîtrise du feu supposait des dons magiques, le forgeron était chargé de la circoncision, il possédait des dons de guérisseur et il se livrait constamment à des incantations (*jat*) afin de domestiquer le fer. Cette peur de la parole du casté instaure des rapports entre amis non fondés sur la confiance ; des raisons de se méfier dorment dans l'inconscient de l'individu, le poids de la culture, de l'éducation est omniprésent.

### *Relations matrimoniales et castes*

Le système des castes est particulièrement intransigeant au niveau des relations matrimoniales. Comme Proust le remarquait, au moment de l'affaire Dreyfus : « pour ce qui est de la question juive, le cocher comme l'aristocrate ont la même attitude » (Sartre 1954 : 36). La plupart des intellectuels, des hommes et des femmes qui occupent une position importante dans l'appareil d'État comme la ménagère du coin, ont presque tous les mêmes réflexes sur le mariage : les barrières de castes sont difficilement franchissables. L'enquête matrimoniale constitue un préalable auquel doit se soumettre tout prétendant au mariage : il faut surtout éviter de mélanger son sang. Les conséquences de cette situation sont multiples mais les plus fréquentes restent les divorces prématurés et la rupture avec sa famille

d'origine. Dans nos sociétés, la notion de couple existe peu : le mariage est avant tout une affaire de familles et non d'individus. Autres conséquences : l'interruption volontaire de grossesse — qui n'a pas toujours le problème des castes comme cause, mais il peut en être la base —, la plupart des cas de suicides et des tentatives de suicide, les infanticides, les traumatismes à vie liés à une déception amoureuse <sup>19</sup>. La question matrimoniale, une affaire individuelle ? Non, la plupart du temps.

Il n'y a certainement pas de révolution individuelle, pourtant c'est la somme des prises de conscience individuelles qui sera à la base de la révolution des mentalités. Puisque les castés sont les seuls à qui on impose rigoureusement l'endogamie, c'est chez eux que l'on trouve le taux le plus élevé de polygamie, de mariages arrangés entre proches parents avec des conséquences parfois néfastes sur la santé de l'enfant. Il est vrai que les castés partagent cette situation avec les marabouts. L'islam, l'école, l'urbanisation sont-ils des facteurs de transformations ?

L'implantation de l'islam en Afrique occidentale est très ancienne puisqu'elle remonte au moins au VIII<sup>e</sup> siècle, mais il faut attendre la période de la traite négrière et surtout celle de la conquête coloniale pour voir l'islam pénétrer dans les couches populaires. Toutefois, sa présence ne modifie pas fondamentalement le système des castes. Au contraire, la religion musulmane s'en accommode parfaitement puisqu'on assiste à la substitution des cadres aristocratiques par des cadres religieux ; la maison du marabout rappelle à bien des égards la cour royale. Certes, certaines petites villes du Sénégal comme Bambey, Mekhé et même une fois Tivaouane ont eu des castés comme grands imams, mais cela est tout à fait exceptionnel dans une grande ville comme Dakar. Les résultats de l'enquête menée par Abdoulaye Bara Diop (1981 : 94-95) sont toujours d'actualité : « Dans la société religieuse, ils (*sab-lekk*, les griots) remplissent certaines fonctions secondaires en relation avec leur spécialisation héréditaire de “ gens de la parole ” ». Muezzins dans les mosquées, ils se spécialisent dans les chants religieux, lors des veillées organisées par les fidèles.

L'adaptation de l'islam au système des castes est en contradiction avec ses principes égalitaires (*cf.* sourate 49, *Al-Hujarat*, « Les appartements

<sup>19</sup> Une enquête récente, menée dans le cadre d'une étude sur *Femmes musulmanes et développement*, livre des récits de vie pathétiques. F. D. affirme avoir tenté de se suicider car sa famille refuse de la donner en mariage à son ami avec qui elle a deux enfants. Son père l'a chassée de la maison familiale, seul l'amour qu'elle voue à sa mère lui permet de résister. Parmi les nombreuses causes de cas d'infanticide relatés par la presse quotidienne et où la mère est complice, figurent les relations amoureuses inter-castes. Les cas de mariages de personnes de nos relations qui se terminent mal, par le divorce, par les maraboutages, par des sorts jetés pour séparer deux individus qui s'aiment sont légion. Dans l'enquête de *L'Autre Afrique* (*cf.* supra) quelqu'un disait : « Je me fous d'être dirigé par un casté tant qu'il n'épouse pas ma fille! »

privés », verset 10). La première révolution dans l'histoire de l'islam, celle des Abbassides (750), voulait justement briser les relations de clientélisme entre Arabes et non-Arabes (*mawalis*). Abdoulaye Bara Diop a certainement raison de penser que l'islam, quelle que soit son importance, ne pouvait par sa seule force idéologique bouleverser le système des castes, le réduire. Cependant, les grands marabouts, issus dans leur immense majorité de la caste supérieure, ne se sont pas mobilisés pour faire prévaloir le principe égalitaire.

D'ailleurs, la supposée supériorité des origines des marabouts reste à élucider. À cet égard, les traditions sont absolument contradictoires même si la recherche permet de déterminer les origines très modestes de ceux qui ont mené les révolutions maraboutiques au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, l'islam étant la seule alternative face à l'oppression des aristocrates. Le problème relève surtout de la culture et, d'une manière générale, la culture africaine est figée. Elle est seulement capable de saisir des apports extérieurs et de les adapter. Les cultures africaines se transforment très peu au contact d'autres civilisations et il y a à cela des raisons objectives. Ainsi, les transformations apportées par l'école ne sont pas considérables. La fréquentation de l'école occidentale bouscule peu les mentalités. On retrouve le même phénomène jusque dans les filières de formation. Prenons l'exemple de cette famille étendue de castés où neuf personnes ont pu accéder à l'enseignement supérieur ; l'orientation est la suivante : trois personnes en physique-chimie, deux en sciences naturelles, une en sciences économiques, une en pharmacie, une en mécanique générale et une en lettres. Est-ce le seul fait du hasard ? En tout cas, on note la prédominance des castés dans les filières scientifiques, surtout les sciences expérimentales, et ce phénomène peut s'expliquer par l'existence d'un esprit pré-scientifique chez les castés de métier <sup>20</sup>. On constate aussi que le chômage des jeunes affecte moins ceux d'entre-eux qui sont issus des castes de métier : il est fréquent de voir ces jeunes aller à l'école les jours de classe et, les autres jours, se retrouver dans la forge du père, l'atelier de l'oncle, etc. Autre exemple, celui des *maîtrisards* d'origine castée qui se sont constitués en groupement d'intérêt économique pour ouvrir une grande bijouterie moderne. Ou encore, le cas de ce jeune titulaire d'un doctorat de droit (option relations internationales) et qui, faute de trouver un poste correspondant à son diplôme, vit de son métier de bijoutier. Nous pensons qu'une valorisation des castes de métiers, dès l'indépendance, aurait donné une base technologique à l'Afrique et ce dans le cadre d'un développement endogène.

<sup>20</sup> Cet exemple n'est donné qu'à titre indicatif. Il s'agit là d'une intuition qui mérite d'être infirmée ou confirmée par des enquêtes sérieuses.

*L'attitude du casté et les perspectives*

L'attitude du casté peut s'avérer décevante. Il y a d'abord la conscience de soi du casté qui s'exprime à travers certains excès comme l'ostentation, le fait d'accepter des dons (contrairement à une certaine conception de la dignité humaine). Mais il y a aussi la solidarité du milieu casté, l'exaltation de valeurs parfois très conservatrices : sens de la famille, de l'honneur, etc. L'analyse de Max Weber sur les rapports entre protestantisme et capitalisme pourrait également s'appliquer aux castés. En empêchant les énergies de se déployer en tous sens (le complexe d'infériorité est limitant), le système contraint le casté à s'investir dans le travail et, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on peut noter un fort taux de castés au sein de l'émigration (Morice 1982), vers la plupart des capitales africaines. Ils y ont emmené leur savoir-faire (bijouterie, tapisserie, cordonnerie, etc.) mais on les retrouve aussi dans le négoce. Le déclin de l'artisanat en raison de l'envahissement du marché intérieur par des produits étrangers explique-t-il l'émigration des castés ? Cette hypothèse relève, il est vrai, surtout de l'empirisme. Nous sommes persuadés cependant qu'une étude plus approfondie apporterait des résultats probants, surtout si l'on considère la proportion de migrants par rapport au taux de castés au sein de la société globale. La réussite économique du casté est une donnée importante du Sénégal moderne. Par définition, les castés ont toujours été présents dans les secteurs productifs. Nombreux sont ceux qui transformèrent, à l'indépendance, leur échoppe en petite entreprise familiale : menuiserie, bijouterie, cordonnerie ou fabrique de vêtements... D'autres, « les castés du Baol, se lancent avec succès dans le négoce » (*L'Autre Afrique*).

La deuxième forme de réaction du casté a trait à l'acceptation de son « état », au non-refus, au fait de se réclamer en tant que tel. Cette attitude peut être reprochée au casté surtout dans un processus de construction de la démocratie. Le fait de se considérer volontiers comme casté ne doit être qu'une étape dans la marche vers l'abolition du système, une condition *sine qua non* pour atteindre une démocratie réelle. Pourtant, on constate que certains castés, principalement les griots, abusent de leur position dans la société. Sous prétexte qu'ils sont considérés comme inférieurs, ils travestissent les relations sociales, se situent au cœur de nombreuses intrigues et passent leur temps à quémander, fait qui a tendance à se généraliser. Cette situation participe, entre autres facteurs, de la systématisation de la mendicité et de la facilité avec laquelle la corruption s'installe : dans une société où on ne répugne pas à tendre la main et à recevoir, le laxisme se banalise et favorise le parasitisme. Nombreux sont ceux qui, au Sénégal, vivent aux

crochets de l'État, de leurs concitoyens et réduisent ainsi le corps des personnes actives tout en annihilant leurs efforts. Ce n'est pas uniquement le fait de castés mais le type de rapports sociaux instaurés par le système des castes favorise cette situation.

La dernière attitude relève du refus. Certains castés, profitant du port d'un nom neutre, refusent carrément d'assumer leur situation de castés, d'autres espèrent sortir de leurs castes en contractant des relations matrimoniales en dehors de leur propre société. Ceci peut expliquer le nombre élevé de mariages mixtes chez les premiers intellectuels castés. Ces mariages hors castes ne sont pas toujours une mauvaise chose, mais ils mettent souvent dans une posture fâcheuse les enfants issus de ces unions : ils sont qualifiés de *geer benn tank* (ne disposant que d'un seul pied). On peut faire montre d'un certain optimisme à l'instar du philosophe Souleymane Bachir Diagne <sup>21</sup> qui estime que le bastion matrimonial est en train de tomber. On le suit moins cependant lorsqu'il affirme que l'« urbanisation a permis aux castés de se fondre plus facilement dans l'anonymat de la ville ». Le nom de famille demeure la carte d'identité du casté même si on reconnaît que l'émergence d'une noblesse d'argent, dans une société en crise, a battu en brèche les fondements de l'ostracisme.

Disons en guise de conclusion que militer en faveur de la suppression des castes est un principe élémentaire pour les droits de l'homme car la libération de l'individu reste la condition même du développement. Comment combattre notre retard économique sans promouvoir de nouvelles idées afin de discréditer certains dogmes, les préjugés, le fanatisme, l'arbitraire, le parasitisme, bref tous les archaïsmes d'une société devenue d'une certaine manière trop intelligente pour ses structures ? Répondre à cette question, c'est d'abord proposer l'éradication, entre autres archaïsmes, du système des castes. La société avancera plus vite le jour où les Sénégalais prendront conscience qu'exercer un métier n'a absolument rien à voir avec la déchéance sociale.

## Bibliographie

- BATHILY, Abdoulaye (1989), *Les portes de l'or : le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 379 p.
- BOCOUM, H. (1990), « Contribution à la connaissance des origines du Tekrou », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, 20, p. 159-178.

---

<sup>21</sup> Cité par *L'Autre Afrique*.

- BOIS, Guy (1989), *La mutation de l'an mil*, Paris, Fayard, 288 p.
- BOULÈGUE, Jean (1987), *Le Grand Jolof (xiii<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup>)*, Blois/Paris, Façades/Karthala, 207 p.
- BRAUDEL, Fernand (1969), « Histoire et Sciences sociales. La longue durée », in *Écrits sur l'Histoire*, Paris, p. 41-83.
- DIOP, Abdoulaye Bara (1981), *La société wolof. Les systèmes d'inégalité, de changement et de domination*, Paris, Karthala, 358 p.
- DIOP, Cheick Anta (1987) [1960], *L'Afrique noire précoloniale, étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'Antiquité à la formation des États modernes*, Paris, Présence Africaine, 278 p.
- DUMÉZIL, Georges (1956), *Heur et malheur du guerrier : aspects mythiques de la fonction guerrière chez les Indo-Européens*, Paris, PUF, 149 p.
- (1958), *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*, Bruxelles, Latomus, Revue d'études latines, 123 p.
- ETOUNGA-MANGUELLE, Daniel (1990), *L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement culturel ?*, Paris, Édisud, 1990, 140 p.
- MORICE, Alain (1982), *Les forgerons de Kaolack : travail non salarié et déploiement d'une caste au Sénégal*, Paris, Université Paris-V, thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, 350 p. multigr.
- SARTRE, Jean-Paul (1948), *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard.
- TAL, Tamari (1988), *Les castes au Soudan occidental : étude anthropologique et historique*, Nanterre, Université Paris-X, 1987, thèse de doctorat d'État, X-893 p. multigr.
- (1997), *Les castes de l'Afrique occidentale. Artisans et musiciens endogames*, Nanterre, Société d'ethnologie, 464 p.